

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Réforme budgétaire et réforme de l'État
- ▶ Le Tribunal des conflits
- ▶ Musashi : *La Pierre et le Sabre*
et *La Parfaite lumière* d'Ëiji Yoshikawa



Enseignement militaire supérieur Air



Japon: La pierre et le sabre

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Dominique Colas

Rédacteur en chef :
Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Adeline Blanvillain

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Natures et fondements des divisions de l'islam..... 2

Économie

Réforme budgétaire et réforme de l'État 4

Stratégie de sécurité

Quelle vision stratégique pour le Japon ? 6

Philosophie

La philosophie kantienne, théorie de la connaissance :
La Critique de la raison pure 8

Espace

Observer : quels satellites pour quelles images ? 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

La bataille pour la piste Hô Chi Minh 12

Droit et institutions

Le Tribunal des conflits 14

Sciences

L'invention de l'écriture 16

Histoire

L'ère du Meiji, la naissance du Japon moderne 18

Pensée politique

Les jeux transpolitiques instables 20

Éthique

Le personnage spécifique 22

La bibliothèque essentielle

Musashi : La Pierre et le Sabre
et *La Parfaite Lumière* d'Eiji Yoshikawa 24

Arts

Hokusai Katsushika (1760-1849) 26

Au fil de la plume 28

Natures et fondements des divisions de l'islam

À sa mort, Mahomet n'avait rien prévu concernant sa suite. Ses trois premiers successeurs, ou « califes », furent choisis avec le consentement de la communauté parmi ses proches. Toutefois, les tensions entre clans augmentèrent au cours de ces désignations. Même si l'assassinat du second calife Omar a pu être considéré comme un acte individuel, l'assassinat du troisième calife Othman, en 656, a conduit à la première rupture de la communauté musulmane, car le quatrième calife, Ali, fut soupçonné d'avoir participé à l'assassinat. Les partisans d'Ali affrontèrent leurs opposants en 657. Cette lutte fratricide aboutit à une trêve, puis à la sortie de certains des défenseurs les plus ardents d'Ali, appelés par la suite **kharidjites**. Puritains rigoureux et considérant tous les musulmans comme égaux devant le Coran, les kharidjites ne sont plus qu'une poignée de nos jours, en Tunisie, en Algérie et dans le sultanat d'Oman. L'arbitrage de la trêve fut défavorable à Ali et ses opposants acceptèrent comme critère de foi la sunna (comportement de Mahomet), d'où leur nom de **sunnites** aujourd'hui. Ils sont largement majoritaires dans l'islam contemporain (90 % de la population musulmane). Quant aux partisans d'Ali, *Chi'at Ali*, d'où leur nom de **chiites**, **ils le considèrent comme le seul successeur légitime, et après lui ses seuls descendants**. Ali massacra des kharidjites puis renonça à combattre ses opposants. Il fut assassiné en 661 par un kharidjite et enseveli à Nadjaf (Irak). Ces cinq années de guerre civile constituent, jusque dans l'islam actuel, un traumatisme majeur, senti comme la rupture de l'unité idéale et mythique de la période prophétique.

Initialement séparés par la question politique du califat, les sunnites, chiites et kharidjites développèrent des particularités théologiques et juridiques : les chiites considèrent que l'interprétation est encore possible, alors que pour les sunnites le Coran et les hadiths (paroles et actes du prophète) ne peuvent pas être changés. Les différences entre les rites sunnites et chiites sont mineures. Toutefois, à la différence des sunnites, les chiites consacrent à l'imam un rôle de guide qui a vocation à organiser la communauté et à interpréter la révélation.

Les querelles de succession qui éclatèrent à plusieurs reprises à la mort d'un imam donnèrent naissance aux **trois grands groupes chiïtes : ismaélien, zaydite et duodécimain** : les ismaéliens (présents en minorité en Inde, Pakistan, Syrie et Yémen) arrêtaient à sept la lignée des imams avant l'occultation tandis que les zaydites (essentiellement au Yémen) se sont écartés à partir du cinquième. Pour le groupe majoritaire des chiïtes duodécimains (Iran, Liban, Irak, Inde, Pakistan, Afghanistan), l'imamat s'arrête avec la disparition du douzième imam.

De nos jours, le chiïsme est le courant majoritaire en Iran (80 % de la population), Irak (58 %), Bahreïn (75 %) et Azerbaïdjan (65 %). Le martyr d'Hussein, fils d'Ali assassiné à Kerbala (Irak) en 680, donne encore lieu à de grandes manifestations lors de l'*Achoura*. Il représente l'événement principal qui fit du chiïsme un mouvement religieux et explique en grande partie l'importance que les chiïtes accordent à la souffrance, à leur sentiment de justice bafouée et au martyr. Pour les chiïtes, ce qu'ils perçoivent comme des injustices faites à Ali et à Hussein ne sont pas simplement des malheurs passés tombés aux oubliettes. De même, la destruction de tombeaux d'imams chiïtes par les sunnites wahhabites d'Arabie Saoudite, la crainte des chiïtes d'être obligés de se conformer à la loi sunnite ou encore certaines pratiques rituelles chiïtes blessantes pour les sunnites (comme maudire les trois premiers califes) renforcent les tensions entre ces communautés.

D'autre part, il existe un islamisme de vigilance mis en œuvre par les sunnites wahhabites d'Arabie Saoudite et essentiellement dirigé vers les autres musulmans. Il s'agit ici de « corriger » ce que les wahhabites considèrent comme une mauvaise compréhension du message religieux : Dieu doit faire l'objet d'une adoration exclusive. Il convient donc de combattre tous les musulmans qui, selon eux, sortent de cette adoration exclusive, parmi lesquels les soufis et les chiïtes.

Enfin, l'Arabie Saoudite étant un bastion de l'orthodoxie sunnite et l'Iran le principal pays chiïte, les tensions ancestrales entre Arabes et « Persans » refont surface sous forme de **rivalités pour la conduite du monde musulman**.

Réforme budgétaire et réforme de l'État

Pour répondre aux attentes des citoyens, l'État se doit de fournir une administration de premier ordre. Mais depuis toujours les gouvernements sont confrontés à un dilemme : assurer des services publics de qualité tout en respectant un équilibre budgétaire. Cependant, depuis quelques années la crise économique et les contraintes budgétaires européennes restreignent la marge de manœuvre des gouvernements.

Des réformes successives

Depuis les années 1970, l'État entreprend une lente réforme, qui vise à améliorer la relation entre les administrations et les citoyens (création du médiateur de la République, loi « informatiques et libertés »). En 1982, la décentralisation transfère aux collectivités territoriales certaines compétences étatiques. Mais les crises économiques qui se succèdent depuis le début des années 1980 incitent le pouvoir central à restructurer l'administration. Ainsi, de 1994 à 1998, le gouvernement canadien met en place une révision des politiques publiques intitulée « *revue des Programmes* » afin de respecter son engagement de réduire les déficits publics à 3 % du produit intérieur brut (PIB). En moins de trois ans, le Canada réduit ses dépenses de 17 milliards de dollars canadiens et son budget devient excédentaire. Durant cette même période, l'État s'est séparé de 60 000 fonctionnaires, a diminué les subventions aux entreprises privées et entrepris une réorganisation de la répartition de ses moyens financiers. Enfin, les aides et les programmes sociaux ont été supprimés ou restreints.

En France, la révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée en juillet 2007 par le gouvernement Fillon, redéfinit « *l'ensemble des missions de l'État pour l'adapter aux besoins des citoyens* ». Pour cela le Gouvernement procède à une série d'audits dans l'ensemble des ministères afin de définir des réformes pour réduire les dépenses et améliorer l'efficacité des services publics. Les administrations sont modernisées (généralisation du paiement en ligne, mise en place de services téléphoniques dédiés, fusion des directions générales des impôts avec la comptabilité publique). Les services de paiements des fonctionnaires sont centralisés. Bon nombre d'administra-

tions sont aussi invitées à mutualiser leurs moyens, comme la gendarmerie avec la police et les différents corps de l'armée. Elle se traduit aussi par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux après le départ à la retraite.

Un nouveau programme de réduction des dépenses publiques se construit impliquant une redéfinition des politiques afin de respecter de l'objectif 3 % de déficit par rapport au PIB. La commission européenne accepterait son report à 2014 à condition que le Gouvernement présente un programme assez détaillé de réduction des dépenses publiques pour les années 2014-2017.

Une loi budgétaire opaque

La Constitution française de 1958 limite l'implication du Parlement dans l'élaboration des lois de finances. Ainsi, les textes gouvernementaux soumis à débats dans les commissions parlementaires sont peu clairs et réservés à des spécialistes. De plus, ils ne précisent pas le but ni l'utilisation des crédits engagés. Mais l'accroissement des déficits publics incite le Parlement à s'interroger sur une nécessaire réforme des finances publiques. Ainsi, en 1999, la commission parlementaire « *Fabius - Migaud* » préconise de « *contrôler réellement pour dépenser mieux et prélever moins* ». En octobre 2000, Alain Lambert président de la commission des finances du Sénat publie un rapport intitulé « *Doter la France de sa nouvelle constitution financière, un préalable à la réforme de l'État* ».

La loi organique relative aux lois de finances

Après cette effervescence parlementaire, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est votée en 2001. Ce texte réforme la gestion du budget de l'État qui passe à présent d'une logique de moyens à une logique de résultats. Cette évolution s'inscrit aussi dans une volonté gouvernementale de transparence et d'un renforcement du contrôle du Parlement. Désormais, pour mettre en place leur politique, les ministères doivent définir des programmes et des missions, qui font l'objet d'un vote par le Parlement. L'État se dote aussi d'une comptabilité générale qui devient son outil de mesure de la situation financière la plus juste possible. Pour cela, il dispose d'une comptabilité d'exercice qui apprécie le coût des services et la réalité des engagements hors bilan.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Quelle vision stratégique pour le Japon ?

À partir d'un rapport à l'Occident particulièrement complexe, le Japon, aujourd'hui allié de l'Occident dont il a importé son modèle d'État, mais qui garde une tradition éminemment différente, cherche sa place sur une scène asiatique en pleine recomposition.

Les phases historiques structurantes

Après avoir vécu dans une sphère d'influence chinoise du VII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e, le Japon a effectué sa révolution modernisatrice importée des méthodes des puissances occidentales (ère Meiji, 1868-1912) au moment où ces dernières s'imposaient contre la Chine dans la région. Cette période ouvrit une phase de militarisme nationaliste, marquée par des victoires sur la Chine (1894-95) et la Russie (1904-05), puis, après la fin de l'ère Meiji, par un expansionnisme en Asie (invasion de la Mandchourie en 1931, deuxième guerre sino-japonaise en 1937-45). Cet expansionnisme, allié aux puissances fascistes européennes dans la seconde guerre mondiale, se termina par la défaite du Japon, cible en août 1945 des deux seules bombes nucléaires jamais lâchées à ce jour contre un État, à Hiroshima et Nagasaki.

La constitution de 1946 et le traité de San Francisco avec les États-Unis (1951) réintégrèrent le Japon dans le circuit des nations comme allié des États-Unis. Si la guerre américaine au Vietnam mit Tokyo en difficulté dans son environnement asiatique, les années 1970-80 assurèrent la montée en puissance d'un géant économique japonais, au rôle croissant dans les institutions financières internationales, premier investisseur mondial et premier fournisseur d'aide au développement à la fin des années 1990. Au final, la guerre froide avait été bénéfique pour le Japon et son statut d'allié des États-Unis lui a permis de retrouver pacifiquement son rang international. La fin de l'ordre bipolaire dans les années 1989-91 allait toutefois imposer de reconsidérer cette place.

Les dilemmes stratégiques de la puissance à la japonaise

Avant même l'effondrement de l'Union soviétique, une nouvelle génération de dirigeants japonais plus interventionnistes (comme Yasuhiro Nakasone, 1982-87), avait prôné un engagement plus fort aux côtés de l'Amérique sur la scène internationale, ce qui impliquait un rôle militaire mieux assumé. Dans les années 1990, la sollicitation croissante de l'allié américain pour l'épauler dans ses interventions, et surtout, dans les années 2000, la montée

en puissance chinoise sur une scène asiatique en proie à la course aux armements, firent réapparaître cette question aux paramètres complexes. Paramètres extérieurs d'abord : la dépendance à l'alliance américaine (et à sa présence militaire, comme à Okinawa), l'isolement régional du Japon, en litige territorial à la fois avec la Russie (îles Kouriles) et avec la Chine (comme l'épisode des îles Diaoyu-Shenkaku l'a rappelé en 2012), sa relation toujours difficile avec les démocraties de la région depuis la seconde guerre mondiale (comme la Corée du Sud), empêchent Tokyo de prendre la tête d'une alliance asiatique. Paramètres internes ensuite : la culture antimilitariste reste forte, dans ce pays où l'on appelle l'armée les « forces d'auto-défense », et qui rejette massivement la perspective d'une puissance nucléaire depuis Hiroshima, même pour se protéger de la nouvelle superpuissance chinoise.

Quels défis à venir ?

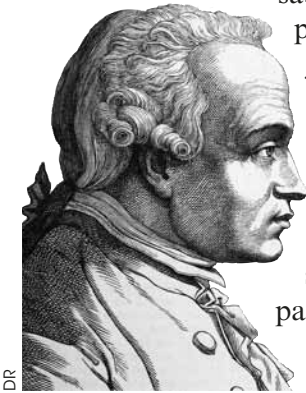
Cette gestion de la montée en puissance chinoise (dont la rhétorique se fait de plus en plus antijaponaise) reste une priorité. Tokyo, face à cette nouvelle donne, devra rompre son isolement en Asie du Sud-Est en se rapprochant des démocraties comme la Corée du Sud, en réaffirmant son rôle dans le dossier nord-coréen, en cultivant son image régionale grâce à une politique d'aide économique déjà appréciée à plusieurs reprises (initiative Miyazawa, ministre des Finances, en 1998 après la crise financière), et en trouvant sa place dans le labyrinthe des forums de dialogue régionaux (ASEAN, ASEAN+3, ASEAN+6, EAS, ARF, APEC, plus les cadres bi- et trilatéraux). Cette place devra être articulée avec une alliance américaine repensée pour le *xxi*^e siècle, et avec une reconsidération totale du rôle de l'armée japonaise. Moderne et bien équipée (240 000h, 1 000 tanks, 500 avions, 160 bateaux de surface en 2000), celle-ci a déjà été sollicitée pour des interventions humanitaires (au Cambodge avec l'UNTAC, au Mozambique avec l'ONUMOZ en 1993-95, dans le Golan, à Haïti, en Timor-Leste, et au Sud-Soudan depuis janvier 2012).

Le modèle d'autocontrainte observé depuis 1945 est-il encore tenable ? La renonciation à l'arme atomique par un pays riche, désormais inquiet de voir son rival historique se faire menaçant, est-elle éternelle ? La crise morale, politique et économique traversée par le pays ces dernières années, qui va de l'immobilisme politique à l'accident nucléaire de Fukushima, condamne-t-elle le Japon à un profil bas stratégique sur la scène mondiale ? Autant de questions décisives qui devront être tranchées rapidement.

La philosophie kantienne, théorie de la connaissance :

La Critique de la raison pure

La découverte de la subjectivité est fondamentale dans l'histoire de la philosophie. Ni Kant, ni Schopenhauer, ni même Hegel ne seraient pensables sans ce primat du sujet qu'inaugure la philosophie cartésienne. Pour m'en tenir à Kant (1724-1804), je rappellerai que la célèbre « révolution copernicienne » avait précisément pour but d'achever ce renversement sujet/objet opéré par Descartes. Kant ne se contente pas, comme Descartes, d'affirmer que certaines qualités (celles que Descartes nommait les « qualités secondes » : le doux, l'amer...) sont des modifications du sujet et n'appartiennent pas aux choses elles-mêmes. Il affirme, de manière plus radicale, que tout ce que nous percevons et connaissons porte le sceau de la subjectivité.



DR

Phénomènes et chose en soi

Ce qui signifie que l'acte de connaître, loin d'être passif, est une *in-forma-tion* (une mise en forme) des choses par l'homme. En termes kantien, selon la *Critique de la raison pure* (1781), nous ne pouvons connaître que les « phénomènes », c'est-à-dire les choses telles qu'elles nous apparaissent (du grec *phanestai*, apparaître) à travers les structures de notre esprit. Ces structures, que Kant appelle *formes a priori*, ne viennent pas de l'expérience : formes *a priori* de l'intuition sensible, espace et temps, et formes *a priori* de l'entendement, les catégories (comme la catégorie de causalité). Il ne saurait y avoir pour l'homme de connaissance hors de l'intuition sensible, c'est-à-dire de l'espace et du temps. Nous ne pouvons connaître la chose telle qu'elle est indépendamment des formes *a priori* de notre esprit, la « chose en soi ». En affirmant que cette dernière demeure inconnaissable, Kant plaçait l'Être,

l'absolu, l'inconditionné, hors d'atteinte du sujet connaissant. La métaphysique n'est qu'une illusion de la raison qui méconnaît les conditions de possibilité de toute connaissance. Kant mettait par là même en évidence les limites infranchissables de la science, quels que soient les progrès que celle-ci puisse faire dans l'avenir.

La critique de la métaphysique

La critique kantienne de la métaphysique porte sur sa prétention à être une connaissance, non sur son contenu, puisque ce contenu – Dieu, l'âme, la liberté – sera l'objet d'une « relève » au niveau de la moralité. Dans *L'Esthétique transcendantale*, première partie de *La Critique de la raison pure*, Kant affirme que c'est dans l'intuition sensible (l'espace et le temps) qu'un objet nous est donné (à connaître). Sans intuition, nulle connaissance. C'est en ce sens qu'« *un concept sans intuition est un concept vide* ». C'est qu'il ne peut y avoir – et tel sera le cas de la métaphysique – une pensée sans objet, une pensée à vide.

Kant affirme donc la nécessité d'une critique de la raison pure, qui est une *autocritique* de la raison. C'est la raison elle-même qui doit s'interroger sur les limites de son pouvoir de connaître. Le métaphysicien est comparé à une « colombe légère », parce que, comme la colombe qui s'imagine qu'elle volerait plus vite sans la résistance de l'air, dans le vide, alors que bien sûr elle tomberait, il prétend connaître au-delà de l'expérience, connaître des objets, tels Dieu ou l'âme, qui ne sont pas donnés dans l'intuition sensible, dans l'espace et le temps : il tombe alors dans l'illusion métaphysique. L'erreur du métaphysicien est de croire pouvoir connaître par raison pure, hors du champ de toute expérience, et de méconnaître ainsi la condition de toute connaissance : l'intuition sensible, le champ de l'expérience possible.

C'est seulement en se fondant sur la morale que le contenu de la métaphysique pourra être sauvé. Si l'homme peut retrouver un rapport à l'absolu, c'est au niveau de la morale (de la raison pratique) qu'un tel rapport pourra être trouvé (l'impératif moral étant un impératif absolu) et non plus, comme l'avaient imaginé les Grecs, au niveau de la raison théorique, de la connaissance.

Observer :

quels satellites pour quelles images ?

Toute mission est précédée d'une phase d'appréciation de la situation, indispensable à la planification et à la conduite des opérations. La diversité des missions engendre le besoin d'une grande variété de capteurs qu'il faut orienter, en tenant compte des contraintes technico-opérationnelles de chacun.

Plusieurs types de capteurs permettent d'acquérir des images, avec des caractéristiques différentes et dans des domaines d'emploi spécifiques :

- les capteurs optiques, travaillant dans les bandes visibles ou proches infrarouges, fournissent des représentations directement « compréhensibles » et offrent de très bons niveaux de résolution ; ils sont en revanche tributaires des conditions météorologiques et de l'éclairage ;

- les capteurs optiques utilisés dans le domaine de l'infrarouge thermique, de moins bonne résolution, sont plus adaptés à la détection et à la recherche d'indices d'activités ;

- les capteurs d'imagerie radar produisent des images plus délicates à exploiter mais sont utilisables de jour comme de nuit indépendamment des conditions météorologiques. Ils conviennent davantage à des missions de surveillance et de détection.

Deux familles de systèmes

Les systèmes optiques :

- les satellites militaires *Hélios 2* exploités en partenariat (France, Belgique, Espagne, Italie, Grèce et Allemagne) disposent des capacités haute résolution (HR), très haute résolution (THR), infrarouge thermique et stéréo haute résolution, permettant la réalisation de modèle 3D.

- le système dual *Pléiades* construit et exploité par la France est composé de deux satellites de nouvelle génération conçus pour le domaine optique visible et proche infrarouge. Ils permettent l'acquisition simultanée d'images en couleurs et en noir et blanc de haute résolution. Complémentaires des satellites militaires, ils offrent plusieurs avantages pour les besoins militaires :

- ① grâce à leur remarquable agilité, les satellites *Pléiades* permettent d'acquérir en une fois plusieurs prises de vues d'une même zone géographique, ce qui apporte une vision globale et instantanée de la région observée en favorisant la corrélation de plusieurs événements séparés dans l'espace mais simultanés ;

- ② les images en couleurs permettent une analyse de situation plus fine et une discrimination plus forte, notamment des forces en présence ;

③ le mode proche infrarouge permet de détecter des objets artificiels ;

④ la superposition d'images en couleurs sur les modèles numériques de terrain de la défense apporte un confort visuel et permet ainsi de s'approprier plus rapidement l'environnement.

En résumé, cette nouvelle génération de satellites, plus agiles, plus réactifs, permet, par de nombreux aspects, de renforcer et de mieux soutenir l'action des forces sur les théâtres d'opérations.

Les systèmes radar :

– la France a accès à la programmation d'images des satellites militaires allemands *SAR Lupe*, via un échange de droits de programmation sur les satellites optiques *Hélios* ;

– de la même manière, un partenariat de la France avec l'Italie portant sur les satellites duaux *Cosmo Skymed* lui permet un accès à la programmation des modes militaires et l'obtention d'images radar.

Vers une centralisation de l'utilisation de systèmes

Actuellement, les systèmes *Hélios*, *SAR Lupe*, *Cosmo Skymed* et *Pléiades* sont utilisés dans le cadre d'un programme unique SSO (Segment sol d'observation). Ce programme national offre aux utilisateurs une capacité d'observation spatiale multicapteurs en leur permettant d'accéder directement aux catalogues des produits archivés, d'optimiser le dépôt de leurs demandes de programmation vers les capteurs choisis, et enfin de pouvoir disposer au plus tôt des produits commandés. En complément, des moyens d'exploitation multicapteurs ont été développés.

Depuis 2013, PHAROS (Portail Hôte d'Accès au Renseignement d'Origine Spatiale) permet la commande d'images et la consultation de produits issus des capteurs spatiaux militaires, commerciaux ou duaux.

Ces équipements sont déployés en France ainsi que sur les théâtres d'opérations et en cours de déploiement auprès de certains commandements opérationnels permanents.

Fournir une appréciation de situation nécessaire à la prise de décisions pour la planification et la conduite des opérations (en national/international) constitue un défi important, dans un contexte de menace en évolution. Lors du lancement des opérations, les moyens spatiaux contribuent à la connaissance de l'environnement opérationnel. Ils donnent accès à la situation adverse et contribuent aux décisions du commandement. Mais fournir au bon moment l'image la mieux adaptée est un défi permanent. Il reste que, pour appuyer efficacement nos forces armées dans la préparation et la conduite des missions, il faut ajouter un autre critère plus important : **la revisite**, pour rapprocher les moyens spatiaux d'observation au plus près du rythme des opérations.

La bataille pour la piste Hô Chi Minh

Pendant la guerre du Vietnam, hormis leur campagne stratégique sur le Nord et leur engagement dans la lutte contre-insurrectionnelle au Sud, les forces aériennes américaines sont confrontées à un défi d'une ampleur considérable : interdire aux forces communistes l'usage de la piste Hô Chi Minh. Contrairement à ce que son nom laisse supposer, la piste en question s'identifie à un réseau complexe de routes et de chemins plus ou moins carrossables, qui longe les frontières du Sud-Vietnam, à travers la jungle épaisse des sanctuaires que sont le Laos et le Cambodge, et débouche en mer de Chine méridionale. Ce lacs de voies de communication, praticable par des camions de tonnage moyen, permet aux autorités de Hanoi d'expédier sur le territoire tenu par le régime de Saigon les renforts et les approvisionnements nécessaires aux opérations qu'y livrent les unités nord-vietnamiennes et leurs alliés de la guérilla du Viet-cong. Il comprend aussi bien des voies principales et secondaires que des centres de stockage, des aires de stationnement, des dépôts de pièces détachées et de carburant et des ateliers de maintenance.

Le programme *Igloo White*

Dès le début de l'intervention américaine, au commencement des années soixante, la piste Ho Chi Minh s'impose comme un des enjeux majeurs du conflit, un moyen, aux yeux des États-Unis, d'étrangler logistiquement les troupes communistes déployées au sud. Leur aviation de combat vise d'abord des objectifs d'opportunité, guidés par des avions de contrôle aérien avancé équipés de systèmes pyrotechniques. Les résultats obtenus se révélant négligeables, l'US Air Force, pendant la seconde moitié des années soixante, engage un des programmes les plus ambitieux et les plus singuliers de la guerre du Vietnam, auquel elle attribue le nom d'*Igloo White*.

Dérivé des techniques de lutte anti-sous-marine, le projet en question est confié à l'Institute for Defense Analysis de Washington. Il est fondé sur le recours à des capteurs acoustiques largués par milliers le long de la piste Hô Chi Minh et capables de détecter les vibrations émises aussi bien par le déplacement d'un véhicule ou d'un être humain. Les données recueillies sont, dès lors, transmises à l'Infiltration Surveillance Center (ISC) de Nakhon Phanom, en Thaïlande, via des avions de veille aérienne (des *EC-121R Super Constellation Warning Star* spécialement aménagés). Elles sont complétées par des photographies et des signaux infrarouges provenant d'autres plates-formes

Le Tribunal des conflits

Le Tribunal des conflits (TC) est une juridiction paritaire, instituée par la Constitution de 1848, présidée de droit par le garde des Sceaux, composée de quatre membres du Conseil d'État et de quatre membres de la Cour de cassation, dont la mission est de veiller à la séparation entre les autorités administratives et judiciaires.

Institué par la Constitution de 1848, le Tribunal des conflits est organisé par la loi du 4 février 1850. Supprimé en 1852 sous le Second Empire, il est réinstauré avec la loi du 24 mai 1872 portant réorganisation du Conseil d'État. Ses attributions sont renforcées par la loi du 20 avril 1932 et le décret du 25 juillet 1960. Son siège se situe au Palais-Royal à Paris, dans les locaux du Conseil d'État.

Sa mission consiste à résoudre les conflits de compétence entre les juridictions judiciaires et administratives : il ne tranche pas les litiges mais seulement la question de compétence en désignant le juge apte à examiner la demande.

Il existe quatre types de conflits :

- **conflit positif** : l'Administration estime qu'un ordre judiciaire a été saisi à tort d'une affaire la concernant. Le juge judiciaire ne veut pas se dessaisir du dossier ;
- **conflit négatif** : deux juridictions d'ordres différents ont décliné leur compétence pour un même litige (sans que la seconde ait fait jouer la procédure de renvoi en prévention du conflit négatif) ;
- **conflit de décision** : un ordre juridique et un ordre administratif ont rendu des décisions contradictoires qui conduisent à un « *déni de justice* » ;
- **conflit sur renvoi** :

- *en prévention d'un conflit négatif* : un tribunal administratif ou judiciaire s'est déclaré incompétent pour juger une affaire et le recours n'est plus possible. Le tribunal de l'autre ordre de juridiction saisi du même litige estime qu'il relève du premier ordre,

- *d'une juridiction statuant souverainement* : le Conseil d'État ou la Cour de cassation sont saisis d'un litige « *qui présente, à juger, soit sur l'action introduite, soit sur une exception, une question de compétence soulevant une difficulté sérieuse et mettant en jeu la séparation des autorités administratives et judiciaires* ».

Le Tribunal des conflits est présidé par le garde des Sceaux, qui n'assure ses fonctions qu'en cas de partage égal de voix. Dans la pratique, c'est le vice-président qui occupe la fonction (Jean-Louis Gallet depuis le 21 janvier 2011). Le Tribunal est composé de manière strictement paritaire de :

- quatre membres du Conseil d'État : trois conseillers d'État en service ordinaire élus par leurs pairs, un membre élu par les trois conseillers d'État et les trois conseillers à la Cour de cassation, et un suppléant,
- quatre membres de la Cour de cassation : trois conseillers à la Cour de cassation nommés par leurs pairs, un membre élu par les trois conseillers d'État et les trois conseillers à la Cour de cassation, et un suppléant. Ces juges sont nommés pour trois ans renouvelables.
- et un ministère public composé de deux maîtres des requêtes et de deux avocats généraux indépendants appelés « *commissaires du Gouvernement* ».

Les autorités habilitées à saisir le TC sont :

- le préfet de département ou de police de Paris (autorité administrative) en cas de conflit positif ;
- la juridiction statuant en second en cas de conflit négatif ou de conflit sur renvoi en prévention d'un conflit négatif ;
- les justiciables en cas de conflit de décision. L'assistance d'un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation est alors obligatoire pour présenter la requête ;
- le Conseil d'État ou la Cour de cassation en cas de conflit sur renvoi d'une juridiction statuant souverainement.

Les délais et procédures sont les suivants :

- pour un conflit positif : après rejet du déclinatoire de compétence qui invite une juridiction à se dessaisir d'un dossier, le préfet dispose d'un délai de 15 jours après notification pour transmettre au greffe son arrêté de conflit. Le TC a alors trois mois pour rendre sa décision. Passé ce délai, le tribunal initialement saisi reprend l'affaire ;
- pour un conflit négatif : le TC statue dans un délai de 3 mois. Un mois après la fin de ce délai, si le tribunal n'a pas été informé de la décision du TC, il peut procéder au jugement de l'affaire ;
- pour un conflit de décision : recours dans les deux mois à compter de la fin des délais de recours devant l'ordre administratif ou judiciaire ;
- pour un renvoi par le Conseil d'État ou la Cour de cassation ou conflit négatif avec renvoi par la juridiction saisie en second : la décision est transmise dans les huit jours de son prononcé par le tribunal. Les avocats fixent les délais pour la remise de leurs observations ;
- conflit négatif sans renvoi par la dernière juridiction saisie : aucune condition de délai pour déposer la requête.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

L'invention de l'écriture

Les premiers systèmes d'écriture sont apparus vers 3400 av. J.-C. dans la cité-État d'Uruk en Mésopotamie, faisant basculer l'humanité de la préhistoire à l'histoire. D'abord pour dénombrer les marchandises (dont les esclaves) avec le développement du commerce, les systèmes d'écriture ont ensuite évolué selon deux étapes : l'une, pictographique – représentation simplifiée des êtres et des objets –, et l'autre, phonétique, en lien étroit avec la langue.



① Les premiers signes symboliques d'écriture sont apparus dans les grottes ornées en Mésopotamie au milieu du IV^e millénaire avant notre ère. Ce sont des signes pictographiques qui représentent des êtres et des objets issus du réel. Dans cette région du monde, la structure sociale et le niveau de développement ont permis de réunir les conditions nécessaires à la création de l'écriture : augmentation de la population, emprise de l'homme sur son environnement (accroissement de la production agricole), hiérarchisation de l'organisation sociale... Dans ce cadre, les Sumériens développent une sorte d'économie liée au commerce du grain et du bétail. Pour comptabiliser leurs marchandises à la livraison, ils créent des bulles d'argile dans lesquels ils enferment autant de jetons d'argile (les *calculi*) que de produits vendus. Peu à peu, la bulle s'aplatit, jusqu'à devenir une tablette en argile sur laquelle la quantité et le type de bétail sont inscrits de manière abstraite. Ces signes sont d'abord des encoches ou des empreintes puis, vers 2900 av. J.-C., ils sont tracés à l'aide de la pointe d'un roseau (le calame) : c'est la naissance de l'écriture cunéiforme (en forme de coin). Celle-ci comprend entre 1 500 et 2 000 signes représentant des concepts, des objets et des sons, qui peuvent être reliés selon la méthode du rébus (communautés agricoles du Proche-Orient, de l'Égypte et de l'Indus). Le progrès principal est le passage du signe-image au signe-son, qui permet de composer des textes complets (contrats, textes littéraires ou religieux).



Avec la découverte de la valeur phonétique, le syllabisme voit le jour : il se répand de manière courante au début du III^e millénaire av. J.-C. Ce sont ensuite les Égyptiens qui inventent le principe acrophonique – représentation d'un objet grâce à sa première consonne, qui donnera naissance à l'alphabet. C'est en effet vers 3200 av. J.-C. que les Égyptiens inventent les hiéroglyphes,

composés de trois types de signes : les pictogrammes (dessins représentant les objets et les êtres), les phonogrammes (dessins représentant les sons), et les déterminatifs (dessins précisant la catégorie de l'objet). Vers 1500 av. J.-C. apparaît un alphabet d'une trentaine de lettres, où une lettre équivalait à un son. Il donne naissance à l'alphabet phénicien (sans voyelles), qui est à l'origine de tous les autres, grâce au commerce phénicien à travers la Méditerranée. Il a par exemple entraîné l'apparition de l'alphabet grec, qui a intégré des voyelles, mais aussi des alphabets cyrillique, étrusque, latin et araméen, ce dernier étant à l'origine des alphabets hébreu, arabe et des écritures de l'Inde.



③



④

L'advenue de l'écriture a donné lieu à un certain nombre d'explicitations : selon certains scientifiques, une mutation survenue il y a environ 150 000 ans sur un gène régulateur porté par le chromosome 7 – le gène *FOXP2* – aurait amené chez l'homme la parole (il ne diffère que dans le codage de deux acides aminés avec le chimpanzé). Pour certains, ce phénomène aurait conditionné l'apparition de l'écriture dans la mesure où cette dernière serait un « *écho graphique de la parole* ». Néanmoins, d'autres scientifiques considèrent l'écriture comme un système autonome de représentation des idées, existant en dehors de toute formulation orale. Une autre théorie intéressante existe dans ce domaine : les différentes étapes de la création de l'écriture auraient été dépendantes de l'évolution des structures du système nerveux central humain, évoluant avec les limites de sa plasticité.

Aujourd'hui, si le système alphabétique régit toujours l'écriture, celle-ci s'est adaptée aux évolutions techniques (informatique, multimédias...) en adoptant des formes multiples et personnalisables (messages électroniques).

1. Liste de noms propres. Tracée sur du calcaire, cette tablette pictographique sumérienne date de la fin du IV^e millénaire.
2. Bulle-enveloppe à calculi - Argile. Époque de Suse II ou époque d'Uruk (3800-3100 av. J.-C.)
3. Tablette à écriture précunéiforme. Époque proto-urbaine (fin du IV^e millénaire av. J.-C.)
4. Tablette de terre cuite portant des nombres en écriture cunéiforme.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'ère du Meiji, la naissance du Japon moderne

Au XIX^e siècle, le Japon est un empire féodal. Mais en 1868 le nouvel empereur Mutsuhito qui se fait appeler Meiji, lance une série de réformes afin de moderniser son pays. En moins de cinquante ans le Japon passe du Moyen Âge à la civilisation moderne et devient une grande puissance économique.

Une société féodale

Au XIX^e siècle, les Occidentaux qui entendent ouvrir de nouvelles routes commerciales en Orient se heurtent aux empires millénaires chinois et japonais. Au Japon, la société est de type féodal et, depuis le XVII^e siècle, un *shogun*, général en chef issu d'une famille aristocratique, gouverne le pays alors que l'empereur n'occupe pour sa part que des fonctions religieuses. La haute aristocratie organisée en clans, les *daimyos*, possède l'ensemble des terres. Autour de ces 300 familles gravite une petite noblesse guerrière, celle des *samouraïs*. La majorité de la population est constituée de paysans qui travaillent comme métayers sur les terres des *daimyos*. Les conditions de vie sont rudes pour ces ruraux qui survivent sur des parcelles exiguës et régulièrement dévastées par les intempéries ou les guerres. Cependant, au XIX^e siècle, cette société ancestrale est en crise ; les paysans se révoltent régulièrement contre les nombreuses levées d'impôts et, dans les villes du Sud, qui commercent avec l'Occident, les marchands veulent moderniser leur pays en profitant des inventions européennes.

La fin de l'isolement

En 1853, une escadre américaine se présente devant la baie de Tokyo afin d'obliger les Japonais à signer un traité commercial. Le *shogun* effrayé signe en 1854 la convention de Kanagawa, qui autorise les bateaux américains à se ravitailler dans les ports nippons. Une partie de la noblesse est mécontente de cet accord et reproche au *shogun* d'avoir facilement cédé aux exigences des Américains sans pour autant protéger les intérêts japonais. En 1867, cette aristocratie porte au pouvoir le jeune empereur Mutsuhito, âgé de 14 ans. Sur les conseils des *samouraïs*, il déclare la naissance d'une nouvelle ère, l'ère Meiji – celle du « gouvernement éclairé ». Une de ses premières mesures est

de supprimer la fonction de *shogun* pour exercer seul le pouvoir. Dans cet objectif, il s'installe à Tokyo et s'entoure d'une puissante administration centralisée. En 1889, la Constitution du Meiji instaure un régime impérial divin, mais se dote aussi d'un parlement, le *Teikoku Gikai*, composé d'une chambre parlementaire élue par les élites et d'une chambre des pairs composée de nobles désignés par l'empereur.

L'empereur
Mitsuhito à son
accession au trône



DR

Le nouveau Japon attaché à sa tradition

La féodalité est abolie, mais les *daimyos* occupent les postes majeurs dans l'industrie, l'administration ou l'armée. Dans le domaine économique, le Japon s'ouvre aux techniques occidentales, mais il garde toute son indépendance puisque l'État dirige les orientations économiques et lance les investissements nécessaires pour les équipements industriels. Pour former leurs cadres et développer leur économie, les Japonais recrutent les meilleurs spécialistes étrangers, notamment des ingénieurs métallurgistes allemands, des ingénieurs anglais chargés de créer un réseau ferroviaire reliant le Nord du Japon au Sud, ou des tisserands anglais, ou encore des Français, tel Louis-Émile Bertin qui aide le Japon à se doter d'une redoutable flotte de guerre en supervisant la construction de ports, d'arsenaux et l'achat de navires modernes. L'ère Meiji provoque donc une véritable révolution économique propice à l'établissement des *zaibatsu*, autrement dits des empires familiaux remplaçant très vite l'ancienne noblesse et concentrant les activités bancaires et industrielles. Enfin, en 1871, pour soutenir son industrie, l'empereur ordonne la création d'une monnaie nationale : le yen.

Très vite, la mode occidentale se diffuse dans les villes de l'archipel nippon. Cependant, les fondements de la société demeurent : le respect des ancêtres, de la famille, de la hiérarchie, et la prépondérance du groupe sur l'individu. Mais cette marche forcée vers le modernisme se fait aussi au détriment des paysans accablés d'impôts et qui fournissent une main-d'œuvre bon marché et docile. Avec l'ère du Meiji, le Japon devient une formidable puissance économique et militaire et, fort de cette supériorité, il se lance dans une conquête territoriale pour s'assurer des ressources en matières premières.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

Les jeux transpolitiques instables

Les jeux à deux, trois, quatre polities, d'un côté, et à polities nombreuses, de l'autre, sont intrinsèquement instables, car ils ne réservent aucun point d'équilibre durable. Ils induisent des guerres à mort, dont émerge un vainqueur ultime, qui unifie la transpolitie en une politie.

L'enjeu fondamental de la guerre est, sur le long terme, la vie ou la mort des polities, ce qui fait de la puissance ou de la sécurité les objectifs de toute politique pratiquée sur une transpolitie. Des considérations de théorie des jeux démontrent que, si tels sont les objectifs, le nombre des polities engagées est le facteur déterminant, car, selon ses variations, les stratégies dominantes des joueurs changent et conduisent à des issues distinctes.

Le jeu le plus instable se joue à deux. Appelons-le **dipolaire**. Si une politie l'emporte sur l'autre, elle gagne tout, toute la puissance ou une sécurité entière. Chacune doit postuler que l'autre en est consciente et saisira la première occasion de tout gagner. La situation a trois conséquences imparables. L'une est le soupçon invincible qui corrompt les relations, car aucune assurance réciproque n'abolira jamais le risque mortel qu'il y aurait à faire confiance à l'autre et à se tromper. Ensuite, le jeu étant de tout ou rien, aucune position d'équilibre intermédiaire n'est possible ni ne peut être visée. D'où la troisième conséquence : tôt ou tard, une politie saisira l'occasion d'éliminer l'autre et d'unifier la transpolitie. L'expérience historique révèle que le jeu atteint sa conclusion sur deux ou trois siècles.

Un jeu à trois ou quatre polities conduit à la même issue. En effet, la guerre se joue toujours à deux, de telle sorte que, à trois ou quatre, des coalitions se forment, de deux contre deux, de deux contre un ou de trois contre un. Il en résulte, avec le temps, l'élimination successive d'un puis de deux joueurs, si bien que la dipolarité s'impose finalement. La documentation historique révèle la puissance de la contrainte sur les joueurs, en l'illustrant par les phases finales des grandes unifications impériales sur tous les continents. Le cas de Rome est exemplaire, qui a fini par unifier la péninsule Italienne après cinq siècles de conflits généralement dipolaires, avant de l'imposer à la Méditerranée par la médiation d'une confrontation dipolaire avec Carthage, puis à trois ou quatre contre la Macédoine, la Syrie et l'Égypte.

Une transpolitie peut aussi adopter une configuration **polypolaire**, incluant un grand nombre de joueurs. Combien ? En ces matières, la précision arithmétique n'est pas de mise, mais le seuil est de l'ordre de la dizaine. La situation est tout à fait différente. Chaque politie est impuissante à imposer sa loi aux autres, car la puissance est trop dispersée entre trop de joueurs. La stratégie dominante devrait être celle de la sécurité et du maintien en l'état de la transpolitie. Toutes devraient tomber d'accord, pour s'interdire les agressions et les conquêtes, et s'entendre, pour se coaliser contre les tricheurs. Malheureusement, il est à peu près impossible de fixer des règles du jeu, quand les joueurs sont nombreux, et tout à fait impossible de les faire respecter. En effet, les coûts de coalition étant très élevés, personne ne sait comment réagiront les autres, si une politie devait tomber victime d'une agression. C'est le dilemme des voyageurs dans une rame de métro : si tous se coalisent contre un agresseur, ils gagnent ; si un seul se rebiffe, il court les plus grands risques ; personne ne sachant ce que les autres feront, chacun demeure passif.

Ainsi en va-t-il aussi sur une transpolitie polypolaire, mais la conséquence en est très différente. Chaque politie doit calculer qu'elle sera seule en cas d'agression. Plutôt que d'attendre une agression, elle a tout intérêt à attaquer, dès qu'elle se sent en position de force, car elle peut présumer que l'agressé ne trouvera pas de défenseur. Chacune faisant le même calcul, il en résulte un état de guerre permanente et perpétuelle. Dès lors, tous les avantages différentiels, même les plus menus, prennent de l'importance et imposent, de séquence en séquence, des vainqueurs et des vaincus. Le jeu est inexorablement conduit à l'émergence soit d'une politie hégémonique, comme le royaume *hova* à Madagascar au XVIII^e siècle, soit à un jeu à deux, trois ou quatre, comme au Japon féodal à la fin du XVI^e siècle.

Dans tous les cas, ces jeux instables aboutissent à l'unification de la transpolitie concernée. Selon les dimensions impliquées, on parlera de principauté, de royaume ou d'empire, mais ces mots arbitraires ne doivent pas masquer l'unité de toutes ces expériences, à savoir que toute transpolitie empêchée de trouver un équilibre stable est condamnée à se transformer à terme en une politie.

Le personnage spécifique

Le personnage spécifique prétend s'identifier à son niveau humain de réalité. Ce faisant, il se révèle présomptueux, plein d'illusion et dangereux pour lui-même et autrui, car il se transforme en idéologue.

Par définition, un personnage naît de l'accentuation unilatérale dans l'individu d'un des trois niveaux de réalité. Pour en préciser la personnalité, il faut pousser chacun jusqu'à la caricature, en l'identifiant exclusivement à tel ou tel niveau, de manière à pouvoir en déduire ses rapports avec l'éthique, sans aller jusqu'à soutenir le réalisme du tableau. Le personnage spécifique réduit à une caricature présente une personnalité double. Elle est positive, en ce qu'il met l'accent exclusif sur son niveau de réalité spécifique, c'est-à-dire sur ce qui le définit comme humain. Elle est aussi négative, puisqu'il veut ignorer ses niveaux culturel et idiosyncrasique. Un tel personnage est vicié de fondation, car le positif est de la présomption et le négatif une illusion. Un être vicié ne peut être que vicieux.

Il est présomptueux de prétendre s'identifier à l'humain en général. En effet, le tenter délibérément supposerait qu'il fût connu dans sa vérité, ce qui revient à postuler une connaissance achevée et vraie de l'humain. Le personnage est doublement vicié. D'un côté, il croit à l'adéquation parfaite de la science de l'humain et des réalités humaines, alors que les sciences humaines sont notoirement inachevées et incertaines. De l'autre, il confond le niveau du savoir atteint par l'espèce humaine et ce que ses représentants peuvent en saisir. Même pour une science achevée par l'espèce, ses représentants individuels n'en peuvent maîtriser qu'une partie et courent toujours le risque de se tromper. Ce que le personnage prend pour l'humain ne peut être qu'une opinion sur l'humain, une opinion certainement fautive, puisqu'elle ignore ce qu'il y a de culturel et d'unique dans chaque être humain. Le personnage est forcément un idéologue. La personne se garde de ce piège. Pour elle, viser l'humain en soi dans sa vérité est un idéal inaccessible, servant au progrès de la personnalisation éthique.

Il est également stupide de limiter l'humain au spécifique, car il ne définit que des virtualités en attente d'actualisations culturelles et d'incarnations idiosyncrasiques. Il n'existe aucune possibilité qu'il n'y ait qu'une seule manière d'être humain, à laquelle s'identifier. Adopter une position présomptueuse et stupide est également dangereux. Il est, en effet, périlleux, pour soi-même et pour les autres, de postuler la confusion du culturel et de l'humain et sa propre capacité à s'identifier au produit de la confusion. Les risques sont infinis que l'humain soit, en fait, confondu avec du culturel tenu à tort pour du naturel. Comme le culturel n'est pas naturel, mais une possibilité ouverte par la nature et saisie par l'histoire, l'erreur vicie le culturel et le soumet à un traitement idéologique. Par exemple, la démocratie naturelle ne s'identifie pas aux démocraties culturelles et historiques des États-Unis, du Royaume-Uni ou de la Suisse. Se persuader que la démocratie est une de ces démocraties, c'est, d'une part, se priver des moyens d'en repérer les défauts et les imperfections au regard de la démocratie idéale, et, d'autre part, être tenté d'imposer un modèle local même réussi à des contextes qui lui sont réfractaires. Il n'est pas sain de se convaincre, sans preuve solide, que l'on est dans le vrai et les autres dans l'erreur. Les préjugés sont toujours ridicules et deviennent criminels quand ils cherchent à s'imposer par la force à ceux qui ne les partagent pas.

Un personnage biaisé à ce point n'a aucune chance de développer les vertus exigées tant par les devoirs d'état que par le bien-vivre. Les devoirs d'état, en effet, veulent que les acteurs s'équipent des compétences indispensables au succès des états qu'ils occupent, ce qu'ils ne peuvent réussir qu'en tenant compte de leurs dotations personnelles. Les compétences doivent aussi être mises en œuvre dans un contexte culturellement défini. L'incapacité du personnage à remplir ses devoirs d'état s'exprime historiquement dans les catastrophes infligées inmanquablement par les idéologues à tous les ordres de l'humain. Pour sa part, la bonne vie suppose que l'individu commence par trouver les états qui conviennent le mieux à sa personnalité, avant de s'engager résolument sur une voie du bonheur ou de la béatitude. Il doit aussi considérer le milieu culturel où il évolue, car tous les milieux ne sont pas tous favorables à tous les styles de vie : se retirer du monde, quand ce monde est un univers minuscule, étroit, fermé et conformiste, expose à de grands désagréments !

Musashi : La Pierre et le Sabre et La Parfaite Lumière d'Eiji Yoshikawa

« *L'homme véritablement brave est celui qui aime la vie, qui la chérit comme un trésor qu'une fois perdu l'on ne peut jamais retrouver.* »

La Pierre et le Sabre et La Parfaite Lumière sont la version française de l'œuvre du romancier japonais Eiji Yoshikawa (1892-1962) qui relate d'une manière épique la vie du samouraï Miyamoto Musashi. Loin d'une biographie classique, l'œuvre du célèbre écrivain japonais nous transporte dans le Japon médiéval pour mieux explorer les arcanes de l'âme humaine.

L'histoire d'un samouraï

Takezo et Matahachi, deux amis d'enfance, sont des samouraïs attachés au service de Hideyori Toyotomi, un seigneur de guerre. Mais lors de la bataille Sekigahara, ils sont gravement blessés. Laissés pour mort, les deux guerriers sont cependant recueillis par des villageois. Après une courte convalescence, Matahachi s'enfuit avec une jeune fille, trahissant ainsi la parole donnée à sa fiancée. Takezo, qui est dépité par la défaite, décide de rentrer dans son village. Mais, alors qu'il tente de franchir la frontière, il tue un garde. Une fois dans son village, il est accueilli fraîchement par son clan qui lui reproche la fuite de son compagnon d'armes. Il décide alors de fuir et devient un *rônin* (un homme errant), un samouraï sans seigneur. Loin de s'apitoyer sur son sort, il veut donner un sens à sa vie : « *Je le veux parce que je suis un être humain.* »

Dans la province de Tajima, il rencontre un moine errant bouddhiste zen Takuan Soho. Ce personnage étrange et quelque peu excentrique l'aide à devenir un homme de bien qui met l'art martial au service de la recherche de la vérité. Le rustre Takezo est rebaptisé Musashi Miyamoto. « *Pour Musashi, l'important désormais serait son sabre et la société autour de lui, puisque son art du sabre était lié à son existence d'être humain. Et, sur un éclair d'intuition, il fut heureux d'avoir trouvé la relation entre les arts martiaux et ses propres*

idéaux de grandeur. » Pour concrétiser son rêve, il entreprend un long voyage à travers le Japon. Grâce à sa technique de combat avec deux sabres, il défie et anéantit à un contre 60 l'école d'escrime Yoshiyoka. Sur l'île de Fuma, il vainc son principal rival, le grand duelliste Kojiro Sasaki. Outre le maniement des armes, le samouraï se familiarise avec la poésie, la calligraphie, la philosophie zen et les mystères de la céramique. Il rencontre aussi l'amour avec la belle Otsu qui le charme avec sa douce musique.

Un conte initiatique

Ce conte aux allures de roman de cape et d'épée est l'occasion pour le romancier de nous plonger dans le Japon médiéval. Le lecteur, au fil des pages, découvre ainsi le mystère et le mysticisme, notamment lors de la longue préparation de la cérémonie du thé de l'archipel nippon. Outre cette poésie bucolique, Eiji Yoshikawa décrit avec précision toute la violence des duels. Il n'hésite pas à détailler les dégâts produits sur un corps par les coups de sabre. Mais, au-delà de cet aspect sociologique, le roman décrit le cheminement intérieur du jeune samouraï qui se métamorphose en un homme sage et avisé. Musashi devient le plus grand maître d'armes du Japon, non pas à cause de sa force ou de sa taille mais grâce à la maîtrise de soi dans les situations critiques : « *Dans la vie, nous devons avoir de la souplesse. Notre esprit doit être en mesure de se mouvoir librement. Être trop rigide, c'est être cassant et manquer de faculté de réagir.* » Avant chaque combat, il analyse longuement les forces et les faiblesses de ses adversaires. Il étudie aussi le terrain pour en tirer tous les avantages possibles.



Miyamoto Musashi, autoportrait (1640).

DR

Le roman d'Eiji Yoshikawa décrit un Japon aux traditions marquées. Mais tel le chant du cygne, il préfigure la fin prochaine des samouraïs : « *Le chemin qui menait à la grandeur ne passait plus par la victoire dans les batailles.* » C'est aussi une invitation au voyage intérieur qui conduit à la sagesse et à la paix.

Hokusai Katsushika (1760-1849)

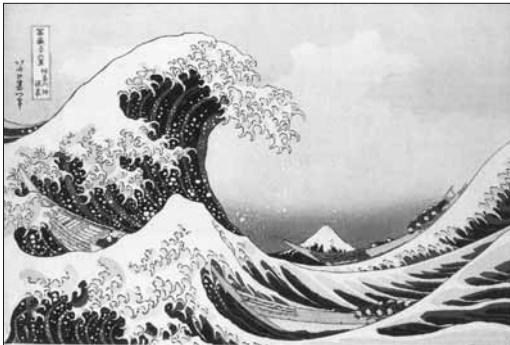
Peintre, graveur, dessinateur et auteur d'écrits populaires japonais, Hokusai, qui se surnomme lui-même « le Fou de dessin » (*Gakyōjin*), est le plus célèbre dessinateur japonais de sa génération. Il est l'un de ceux qui ont permis de populariser l'art japonais en Occident.

Né dans un faubourg d'Edo, sur la rive orientale du fleuve Sumida, sous le nom de Tokitar, Hokusai est adopté à l'âge de trois ans par un artisan d'art, fabricant de miroirs à la cour du shogun. Ayant développé très tôt un don pour le dessin, il travaille d'abord chez un libraire puis entre en apprentissage chez un xylographe de 1773 à 1778. Il devient ensuite l'élève de l'illustre chef d'atelier populaire Katsukawa Shounshō, spécialisé dans les estampes *ukiyo-e* – « images d'un monde éphémère et flottant » – jusqu'en 1790. Il étudie aussi les œuvres des grands artistes anciens, et en particulier celles d'Itshio.

Hokusai montre un immense talent en s'illustrant dans l'ensemble des arts traditionnels : les portraits de *geishas*, d'acteurs de *kabuki* et de lutteurs de *sumo*, la représentation de scènes de la vie quotidienne, les cartes de vœux – les *surimono* –, ou encore l'illustration de romans et de poésies. Au gré de ses mouvements et de ses inspirations artistiques, le dessinateur change de nom : Sōri, Hokusai-Sōri, Hokusai qu'il garde un certain temps et qui le rend célèbre, puis, vers 1820, Taito, Iitsu, Taméitshi, Manrōdjinn et enfin Sushikaouo (« le vieillard de Katsushika »).

À partir de 1830, Hokusai réalise de grandes séries de paysages avec pour élément central le mont Fuji, montagne sacrée et symbole de beauté par excellence.

Grâce à une parfaite synthèse entre la représentation orientale et les influences occidentales d'espace et de profondeur, il donne une nouvelle impulsion à l'estampe japonaise et atteint le sommet de son art. Dans les célèbres *Trente-Six vues du mont Fuji*, il réussit à fixer de manière extrêmement intense l'aspect à la fois éternel et fragile de la vie.



L'œuvre qui connaît le plus de succès reste la première planche de cette série de 46 estampes, intitulée *La Grande Vague de Kanagawa* (1831). Elle exprime de façon parfaitement harmonieuse, l'opposition entre le *yin* – le ciel lumineux, calme et limpide – et le *yang* – la mer, brutale et obscure, qui reflète l'impuissance humaine. En effet, les pêcheurs, répartis dans trois barges, s'apprêtent à être engloutis par une gigantesque vague, certainement un typhon, révélant une condition humaine éphémère face à la nature capricieuse.

Hokusai aime à exprimer ce rapport ambivalent de l'homme à la nature. Ses paysages sont très souvent marqués par de violents contrastes entre le premier plan et l'arrière-plan, le statique et le dynamique, l'immuable nature et le destin humain tout à la fois tragique et comique. En général, l'homme est en proie à une nature menaçante et toute-puissante. Mais un certain nombre d'estampes célèbrent aussi la communion qui peut exister entre l'homme et la nature, comme dans la trente-sixième planche de la série, intitulée *Le mont Fuji vu à travers les pins de Hodogaya sur la route du Tôkaidô* (vers 1829-1833).

Pour réaliser ces estampes, Hokusai trace d'abord un croquis de son dessin. Puis il fait appel à un graveur qui colle la réalisation à l'envers sur une planche polie de *sakura* (variété de cerisier). Il colore ensuite l'estampe grâce à des pigments traditionnels dilués à l'eau. Les différents blocs de bois encrés (encre de Chine noire, ocre jaune, bleu de Prusse) sont ensuite appliqués successivement sur l'impression finale.

Hokusai a réussi la difficile tâche de donner une dimension supérieure aux arts dits secondaires tout au long de ses soixante-dix années de carrière. Ce travail acharné lui a permis d'approcher toujours plus la vérité et de progresser dans la compréhension du rapport de la nature au graphisme. Grâce à son grand esprit d'observation, à son talent humoristique et à son intérêt philosophique, Hokusai a réussi à révéler la comédie humaine du peuple japonais. Néanmoins, il sera resté toute sa vie un artiste du peuple, ignoré et même souvent honni par la classe aristocratique.

Parfois considéré comme le père du manga en tant qu'inventeur du terme, qui signifie « *esquisse spontanée* », Hokusai a influencé des artistes européens comme Gauguin, Van Gogh et Monet et donné naissance au mouvement dit de « japonisme ». Mort à l'âge de 90 ans, il est enterré dans le temple bouddhique de Saïkiodji à Tokyo.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

RRRrrrr !!!

« Accepter de **rentre** dans cette discussion-là mettrait l'Europe en porte-à-faux avec les États-Unis, mais pourrait donner à la négociation une chance d'aboutir. »

Quelle était la réelle volonté d'Alain Chabat dans son film *RRRrrrr !!!* : faire du burlesque avec pour cadre le monde préhistorique ou tenter de comprendre l'origine du *rrr* moderne ?

Les ajouts ont cédé la place aux rajouts ! On n'**entre** plus jamais, on **rentre** ! On n'agrandit plus, on agrandit ! Bref, le *rrr* est partout ! Certes le préfixe *ré* existe, mais son emploi demeure limité : réaffirmer, réajuster, réanimer ou ranimer, rêviser... où il remplace la locution adverbiale « de nouveau ».

Que dire de ces mots, pures inventions de nos esprits encore une fois perturbés ! On *rentre* à la maison, mais on *entre* au collège, en religion, dans une famille !

Si « *Ajoutez-moi ce paragraphe* » décrit le fait d'apporter un élément supplémentaire à un texte, alors « *Ajoutez-moi cet autre paragraphe* » ne fait que renouveler la procédure (apporter un nouvel élément supplémentaire à l'ensemble) Dans les deux cas, « *ajout* » est le terme correct, et sont à proscrire *rajouter*, *rajout* ! À ne pas confondre donc avec le goût !

Pourquoi rapprocher ces deux termes ? Tout simplement, parce que le jeu phonétique influence. En effet, l'oralité joue sur les analogies sonores. L'apprentissage d'une langue se fait par mémorisation. Or, si cette mémorisation est défaillante, la maîtrise de la langue se dégrade. La fabrication (partant la prononciation) d'un mot à peu près ressemblant au terme idoine va s'effectuer par recherche phonétique. Ainsi risque d'intervenir, dans ce cas, la contamination du *rrr*, de sorte que dans le cas d'*ajout*, la mémoire va régulièrement fabriquer le terme *rajout* !

Comme quoi, si l'homme moderne conserve en soi une part de l'homme préhistorique (notamment grâce à la partie reptilienne de son cerveau), peut-on penser, grâce à la haute qualité scientifique du film *RRRrrrr !!!*, que ces *rrr*, envahisseurs de notre langue, seraient une réminiscence du préhistorique qui sommeille en nous ? Rien n'est moins sûr. Pourtant la réalité est bien là !

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Colonel Olivier Erschens, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales par suppléance.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Nicolas Bronard, *adjoint au sous-directeur « politique et prospective de défense ». Délégation aux affaires stratégiques.*

Erratum

L'article de la rubrique Stratégie de sécurité des *Carnets du Temps* n° 95 de mars « La stratégie chinoise » a été rédigé par le contre-amiral (2S) Jean-François Morel, secrétaire général de l'IRSEM, sous la haute direction de monsieur Frédéric Charillon, directeur de l'IRSEM.